

Conditions générales de livraison b2b

State of Brands

BOHO BIKINI'S – B&L – CHARMIN'S – OHLALA - KIDZ

Les termes et conditions sont traduits avec Google Translate; Seule la version néerlandaise est valide. Si la traduction contient des ambiguïtés ou des préoccupations, State of Brands n'est en aucun cas responsable, et aucun droit ne peut en être tiré.

Conditions générales

State of Brands
Liedeweg 9-M
2065 AH Haarlemmerliede

Kvk nr.:55010806

Article 1: Général

Les définitions suivantes s'appliquent aux présentes conditions générales: fournisseur: le fournisseur des présentes conditions générales; à savoir: État des marques, Tappersweg 47C, 2031 ET à Haarlem; acheteur: l'autre partie du fournisseur, agissant à titre professionnel ou commercial; accord: l'accord entre fournisseur et acheteur. Produits, articles, articles: tous les produits appartenant à l'État des marques: BOHO, B & L, Charmin's, Ohlala, Kidz et produits vendus pour le compte de l'État des marques.

Les dispositions des présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres et à tous les accords entre fournisseur et acheteur auxquels le fournisseur a déclaré ces conditions applicables. Et tout le reste dans la mesure où les parties ne se sont pas écartées explicitement et par écrit des présentes conditions de livraison. Ces conditions de livraison sont stipulées vis-à-vis de l'acheteur et également vis-à-vis des tiers à engager par le fournisseur. En cas de nullité ou de destruction d'une ou plusieurs dispositions de ces termes et conditions, les dispositions restantes de ces termes et conditions resteront pleinement en vigueur. Le fournisseur et l'acheteur se consulteront ensuite pour convenir de nouvelles dispositions visant à remplacer les dispositions nulles ou annulées.

Les présentes conditions générales de livraison sont réputées acceptées au moment où l'acheteur reçoit les marchandises du fournisseur et / ou lorsqu'un contrat d'achat a été pris verbalement ou par écrit par les deux parties et / ou lorsqu'il existe un contrat d'achat. la commande a été passée.

Article 2: Offres / devis

Toutes les offres du fournisseur sont sans engagement, sauf si un délai d'acceptation est indiqué dans l'offre. Toutes les offres du fournisseur sont sans engagement. ils sont valables pendant trente jours, sauf indication contraire. Le fournisseur n'est lié par les offres que si l'acceptation est confirmée par écrit par l'acheteur dans les trente jours. Les prix indiqués dans les offres et les prix incluent la TVA, les autres taxes et les frais d'expédition, de transport, d'administration et d'emballage, sauf indication contraire. Une offre composée (offre) n'oblige pas le fournisseur à livrer une partie des marchandises incluses dans l'offre ou l'offre à une partie correspondante du prix indiqué. Les offres ou les devis ne s'appliquent pas automatiquement aux commandes répétées, aux offres, aux ventes et aux remises ne sont pas garanties.

Article 3: Mise en oeuvre

Si et dans la mesure où la bonne exécution de l'accord l'exige, le fournisseur a le droit de faire effectuer certains travaux par des tiers. L'acheteur fournira au fournisseur toutes les informations raisonnablement nécessaires à l'exécution de la commande. En cas de livraison tardive de la part de l'acheteur, le fournisseur est en droit de suspendre l'exécution de la commande et de facturer à l'acheteur les éventuels frais de retard. L'acheteur indemnise le fournisseur contre toute réclamation de tiers ayant subi un dommage lié à l'exécution du contrat et qui est imputable à l'acheteur.

Article 4: Livraison

Conditions générales de livraison b2b

State of Brands

BOHO BIKINI'S – B&L – CHARMIN'S – OHLALA - KIDZ

La livraison a lieu depuis l'entrepôt du fournisseur, sauf convention contraire. L'acheteur est obligé de prendre livraison des marchandises au moment où le fournisseur les leur livre ou les lui fait livrer ou au moment où elles lui sont mises à disposition en vertu du contrat ou lors d'une commande orale ou écrite. Même si le délai entre la passation de la commande et la livraison des produits est plus long, l'obligation d'achat demeure. Si l'acheteur refuse d'accepter la livraison ou si la livraison est rendue impossible, le fournisseur est en droit de faire supporter les frais à la charge et aux risques de l'acheteur. Si les produits sont placés en pré-commande, il y a toujours une obligation d'achat, le fournisseur n'est pas obligé de mentionner à l'acheteur quand il y a une pré-commande. Si l'acheteur doit fournir des informations au fournisseur afin de mettre en œuvre le contrat, le délai de livraison ne commencera que lorsque l'acheteur l'aura mis à la disposition du fournisseur. Le délai de livraison indiqué par le fournisseur est donné à titre indicatif et non pas comme un délai strict. Aucun droit ne peut être déduit des délais de livraison et des accords en matière de délai de livraison. Si un délai de livraison pré-émis n'est pas respecté, l'obligation d'achat continuera d'exister immédiatement. Les livraisons partielles par le fournisseur sont autorisées, à la discrétion du fournisseur. Les livraisons partielles peuvent être facturées séparément. Les livraisons supérieures à 100 € sont enregistrées (via un tiers). Les livraisons inférieures à 100 € sont envoyées par courrier postal (via un tiers), le fournisseur se réserve le droit de le modifier sans le mentionner. l'acheteur. Tous les risques de perte ou de dommage lors des livraisons sont entièrement à la charge de l'acheteur.

Article 5: plaintes

L'acheteur doit inspecter les marchandises livrées à la livraison ou dans les meilleurs délais par la suite, à la recherche de quantités et de qualités. Les défauts ou manques visibles doivent être signalés au fournisseur par écrit dans les trois jours suivant la livraison. Les défauts ou manques invisibles doivent être signalés dans les trois semaines suivant la découverte, mais au plus tard dans les trois mois suivant la livraison. Les réclamations ne suspendent pas l'obligation de paiement de l'acheteur. Le retour des marchandises livrées n'est possible qu'après autorisation écrite du fournisseur.

Article 6: Garantie

Le fournisseur garantit que les produits à livrer répondent aux exigences et normes usuelles et qu'ils sont exempts de tout défaut. Cette garantie est valable pour une période de trois mois après la livraison. Cette garantie ne s'applique pas si le défaut est dû à une utilisation inappropriée, négligente et / ou inappropriée. Si l'article livré concerne un produit fabriqué par un tiers, la garantie est limitée aux garanties fournies par ce producteur. Il n'y a aucune garantie sur les soldes et les articles en promotion, même si cela n'est pas indiqué sur la facture.

Artikel 7: Prix

Le fournisseur peut répercuter les augmentations de prix sur l'acheteur si des changements de prix significatifs se sont produits entre le moment de l'offre et l'exécution du contrat. Les prix utilisés par le fournisseur ne comprennent pas la TVA, les autres taxes, ni les frais d'administration, d'expédition, de transport, d'administration et d'emballage, sauf indication contraire. Le fournisseur impute ces coûts supplémentaires à l'acheteur. Aucun droit ne peut être dérivé d'erreurs, erreurs d'impression, de comptage et / ou de frappe, que ce soit dans des catalogues, des devis, en ligne, oralement ou de quelque manière que ce soit.

Article 8: Paiement

Aux Pays-Bas Le paiement doit être effectué dans les 14 jours suivant la date de facturation, de la manière que le fournisseur spécifiera dans la devise dans laquelle la facture est établie, sauf convention contraire. Les objections au montant des factures ne suspendent pas l'obligation de paiement. En cas de liquidation, de faillite, de saisie ou de suspension du paiement de l'acheteur, les droits du fournisseur à l'encontre de l'acheteur sont immédiatement à réclamer. Si l'acheteur n'a pas effectué de paiement depuis plus de 30 jours et / ou si le montant total réclamable est supérieur à 750 €, le fournisseur a le droit de ne pas traiter les livraisons, commandes et réparations. Les créances du fournisseur sur l'acheteur sont immédiatement exigibles. Si l'acheteur a des arriérés de paiement supérieurs à 30, le fournisseur est en droit de remettre le fichier à un tiers sans consultation.

En dehors des Pays-Bas: Le paiement doit être effectué à tout moment avant la livraison, de la manière spécifiée par le fournisseur dans la monnaie dans laquelle il est facturé, sauf convention contraire.

Conditions générales de livraison b2b

State of Brands

BOHO BIKINI'S – B&L – CHARMIN'S – OHLALA - KIDZ

Article 9: Réserve de propriété

Toutes les marchandises livrées par le fournisseur restent la propriété de celui-ci jusqu'à ce que l'acheteur ait rempli toutes les obligations découlant de tous les accords conclus avec le fournisseur. L'acheteur n'est pas autorisé à nantir ou à grever de quelque autre manière les marchandises soumises à la réserve de propriété. L'acheteur s'engage à assurer les biens livrés sous réserve de propriété et à les maintenir assurés contre les dommages et le vol. Toutes les marchandises livrées par le fournisseur qui n'ont pas encore été payées en espèces sont exclues de toute situation de faillite et doivent être renvoyées immédiatement au fournisseur en cas de faillite. Si une dette reste après son retour, elle tombera en faillite.

Article 10: Responsabilité

La responsabilité vis-à-vis de l'acheteur des marchandises livrées défectueuses est limitée à la garantie mentionnée ci-dessus.

La responsabilité pour les dommages directs est limitée au maximum de l'indemnisation facturée à l'acheteur pour l'article défectueux, avec un maximum de cent euros. La responsabilité est en tout état de cause limitée au montant versé par l'assureur du fournisseur dans le cas d'espèce. La responsabilité pour les dommages indirects est exclue.

Article 11: Transfert de risque

Le risque de perte ou de détérioration des produits faisant l'objet du contrat est transféré à l'acheteur dès qu'ils sont placés sous le contrôle de celui-ci ou d'un tiers. Un tiers ou des tiers désignent, par exemple, un service de colis et des services postaux. Voir aussi article 4: Livraison

Article 12: Litiges

Les parties ne pourront faire appel devant les tribunaux qu'après avoir déployé tous les efforts nécessaires pour régler un différend en consultation mutuelle. Le tribunal du lieu de travail du fournisseur est seul compétent pour connaître des différends. Le droit néerlandais s'applique à tout accord entre fournisseur et acheteur. La convention de vente de Vienne est expressément exclue.

Article 13: Autres dispositions

Les présentes conditions de livraison ont été déposées au bureau de la chambre de commerce de Haarlem. La version la plus récemment déposée ou la version telle qu'elle s'appliquait au moment de la conclusion de l'accord est toujours applicable.

Les présentes conditions générales de livraison sont réputées acceptées au moment où l'acheteur reçoit les marchandises du fournisseur et / ou lorsqu'un contrat d'achat a été pris verbalement ou par écrit par les deux parties et / ou lorsqu'il existe un contrat d'achat. la commande a été passée.